

Un élève ingénieur **Polytech Lille**  
en contrat de professionnalisation

Un atout pour votre entreprise

Le contrat de professionnalisation est un dispositif de formation professionnelle continue, à travers un contrat de travail fondé sur le principe de l'alternance.

## NOS ÉLÈVES CONCERNÉS

**Polytech Lille propose à ses élèves en dernière année du cycle ingénieur (Bac+5) de 4 départements\***

- > Génie Biologique et Alimentaire
- > Instrumentation et Commercialisation des Systèmes de Mesures
- > Mécanique
- > Matériaux

**Nos élèves ingénieurs en contrat bénéficient d'un double tutorat école/entreprise.**

## LES ENTREPRISES CONCERNÉES

Peuvent conclure des contrats de professionnalisation tous les employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue.

## LES ATOUTS POUR VOTRE ENTREPRISE

- > Former un élève ingénieur de 5ème année à **vos** méthodes.
  - > Le montant de la formation est, tout ou partie, pris en charge par votre **OPCA** (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).
  - > Les titulaires d'un contrat de professionnalisation bénéficient du statut de salarié (rémunération, protection sociale, cotisation retraite, congés payés...), mais ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif du personnel d'entreprise.
  - > Pas d'indemnités de fin de contrat (CDD) à verser.
  - > Aides financières et fiscales.
- Plus d'informations : [travail-emploi.gouv.fr/](http://travail-emploi.gouv.fr/) (rubrique 'Formation professionnelle' -> 'formation en alternance' -> 'le contrat de professionnalisation')

## LE FONCTIONNEMENT

**La durée du contrat est de 12 mois maximum pour les élèves ingénieurs de 5ème année\***. Un contrat est signé entre l'entreprise et l'élève ingénieur avec une convention de formation entre l'École et l'entreprise.

- > **de septembre à janvier** : formation de l'élève ingénieur 2 à 3 jours consécutifs par semaine à l'école et les jours restant en entreprise.
- > **de février à août** : mission en entreprise à temps complet, hormis 6 jours non consécutifs de retour en formation à l'école.

*\*D'autres possibilités existent, nous vous invitons à nous consulter.*

*ALOÏS, ingénieur Matériaux, responsable d'essais chez Décathlon, a effectué sa dernière année en contrat de professionnalisation.*



## VOS DEMARCHES

- 1.** Contacter les relations entreprises de Polytech Lille afin d'obtenir les renseignements relatifs aux : démarches, rythme d'alternance, validation pédagogique de la mission, programmes...
- 2.** Remplir le formulaire Cerfa EJ 20.
  - > Une fois le contrat rempli, imprimé et signé, le salarié et l'employeur conservent le volet qui leur est destiné; le 3ème volet est adressé à l'OPCA au plus tard dans les 5 jours ouvrables suivant le début du contrat.
  - > L'OPCA dépose, sous 20 jours, le contrat à la Direccte pour enregistrement, avec son avis et sa décision de financement.

**3.** Remplir la convention de financement.

**4.** Faire une DPAE auprès de l'URSAFF.

# CONTACTEZ-NOUS !

## Génie Biologique et Alimentaire



Frédéric Krzewinski  
frederic.krzewinski@polytech-lille.fr  
Tel : 03.28.76.74.03

## Mécanique



Jean-François Brunel  
jean-francois.brunel@polytech-lille.fr  
Tel : 03.28.76.74.03

## Matériaux



Grégory Stoclet  
gregory.stoclet@polytech-lille.fr  
Tel : 03.20.43.69.21

## Instrumentation et Commercialisation des Systèmes de Mesures



Guillaume Ducournau  
guillaume.ducournau@polytech-lille.fr  
Tel : 03.28.76.74.03

Responsable des relations entreprises : Richard David  
richard.david@polytech-lille.fr  
Tel : 03.20.41.75.95



Secrétariat des relations entreprises : entreprises@polytech-lille.fr  
Tel : 03.28.76.73.07



Cité scientifique  
Avenue Paul Langevin  
59655 Villeneuve d'Ascq Cedex  
Tel : 03.28.76.73.00